



HONORAIRES SUR PRESTATIONS

I – TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

De	à	TAUX
0 €	30 000 €	Minimum forfaitaire de 3000 €
30 001 €	70 000 €	10 %
70 001 €	90 000 €	8,5 %
90 001 €	110 000 €	7,5 %
110 001 €	130 000 €	7 %
130 001 €	170 000 €	6,5 %
170 001 €	200 000 €	6 %
>200 000 €		5,5 %

Tous les frais de commercialisation préalables à la vente finale sont compris dans les honoraires charge vendeur :
Publicité de toute nature, organisation de visites, tâches administratives, rédaction du compromis de vente...

II – LOCATION

Les honoraires de location sont **plafonnés par le décret N° 2014-890 du 1^{er} Août 2014**

1. Location de logements vides et meublés * :

- Appartement : 13 % du loyer annuel hors charges *
- Maison : 2 mois de loyer hors charges *

Honoraires supportés par moitié par le propriétaire et le locataire

En respectant la répartition suivante :

≤ 3 € /m² pour l'établissement de l'état des lieux

≤ 8 € /m² pour visites, constitution du dossier et rédaction du bail

2. Local commercial et /ou professionnel * :

2 mois de loyer hors charges *

Honoraires supportés par moitié par le propriétaire et le locataire

*Les honoraires comprennent : la publicité, les démarches, les visites, la rédaction du bail et les frais d'état des lieux d'entrée et sortie).

III – GESTION LOCATIVE

7% HT sur les encaissements (+TVA 20 %)

IV – PRESTATION DIVERSE

- Avis de valeur écrit (exemple : divorce, succession, rachat de crédit...) 180 € TTC
 - Modification titulaire d'un bail en cours 50€
- * (Nos honoraires incluent la TVA au taux actuel de 20 %)

Agence Immobilière JDV Gestion – carrefour de la libération 55 200 COMMERCY
 Tel : 03.29.91.56.41 - email : jdv.gestion@wanadoo.fr
 SIRET : 488 706 052 6 APE 703 A
 Carte professionnelles n°CPI 5501 2017 000 022 345 délivrée par la CCI de la Meuse
 TVA Intercommunautaire : FR 28488706052